



Département de l'Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION****Séance du 2 juillet 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	46

Date de convocation**26 juin 2025****Finances – Fonds de concours
à la commune de Vaudevant
pour l'acquisition de la
propriété REY****N° de la délibération
2025-418**Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 2 juillet 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des Berges du Rhône à Gervans sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, Mme Lyliane BURGUNDER, M. Patrick CETTIER, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération n°2024-379 du 11 juillet 2024 portant sur le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes ;

Vu la délibération n°2025-0024 du 27 mai 2025 de la commune de Vaudevant sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de 39 000€ concernant l'acquisition de la propriété Rey pour un montant total de 78 000€. La charge nette de la commune est de 78 000€ ;

Considérant l'inscription des crédits au budget 2025 au chapitre 204 (opération 1006) du budget principal ;

Considérant l'avis du bureau du 26 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 46 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 39 000€ à la Commune de Vaudevant concernant l'acquisition de la propriété Rey.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 2 juillet 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 03/07/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo